



Administration de Pilotage des Laurentides
Laurentian Pilotage Authority

TRANSBORDEMENT DE PASSAGERS À LA STATION DE PILOTAGE DE LES ESCOUMINS

L'Administration de pilotage des Laurentides offre la possibilité de transborder des passagers à sa base de Les Escoumins. Afin de satisfaire les critères de sécurité et de l'Agence des services frontaliers du Canada, nous demandons à **tout** passager potentiel de faire parvenir le formulaire « Demande de transbordement à bord d'un bateau-pilote de l'Administration de pilotage des Laurentides à Les Escoumins » à nos bureaux au moins 48 heures avant le transbordement. Des pièces d'identité doivent également être fournies lors de cette demande.

Procédure :

Au moins 48 heures avant le transbordement	
1.	Nous faire parvenir le formulaire « Demande de transbordement » et la pièce d'identité requise via courriel à : passager-esc@apl.gc.ca
2.	Si le navire n'est pas dédouané, prendre les mesures nécessaires pour faire approuver par l'Agence des services frontaliers du Canada le formulaire « Demande d'autorisation de monter à bord » et nous le retourner
Au moment du transbordement	
1.	Arriver à la station au moins 45 minutes à l'avance
2.	Aller rencontrer le capitaine du bateau-pilote et lui montrer le(s) formulaire(s) dûment autorisé(s) ainsi que la pièce d'identité
3.	Lorsque vous obtenez l'autorisation du capitaine de monter à bord du bateau-pilote, revêtir votre vêtement de flottaison individuel
En cas d'annulation	
1.	Nous aviser via courriel à passager-esc@apl.gc.ca NB : À défaut de nous aviser par écrit de l'annulation, les frais de transbordement vous seront facturés

Tout transbordement de passagers à bord d'un navire non dédouané devra **OBLIGATOIREMENT être autorisé par écrit par l'Agence des services frontaliers du Canada. À défaut de présenter le document dûment autorisé ou les pièces d'identité valides, le passager se verra refuser le transbordement.**

L'Administration de pilotage des Laurentides se réserve le droit de refuser tout transbordement qui n'aura pas été soumis selon le préavis requis de 48 heures.

Les coûts

Les coûts de transbordement pour les passagers peuvent être connus en visitant le site web de l'Administration de pilotage des Laurentides dans la section Tarifs.

C:\Users\int\Desktop\À mettre sur le Web\Hélène Arcouette\Transbordement de passagers à la station de pilotage Les Escoumins Octobre 2016(2).docx